

café
la chicorée
RANCK
SPÉCIALE
est véritable qu'avec
marque moulin à café

Publication

St-Denis, fixée pour le
5, est renvoyée au
2 octobre
re 1923.

LE CONSEIL COMMUNAL.

Présent de cafés

1/2 café de malt Kneipp
1/2 café colonial
e et bon marché, pauvre en ca-

on emploie exclusivement le
ipp. Recommandé par les mé-
2663

Dentaire
SUISSE

-dentiste
a Gare. — Téléph. 42.
ue de la Gare, chaque lundi.

électrique
Bulle.

convoqués en assemblée gé-
le 20 octobre 1923, à 4
ille de Bulle.

ANDA :
administration et des commis-
saires 1922-1923 ;
omptes et décharge au conseil
saires-vérificateurs ; réparti-

bre du conseil d'administra-
teurs et de leur suppléant ;
elles.

profits et Pertes et le rapport
des maintenant au bureau de
ires peuvent en prendre con-

l'assemblées seront délivrées
contre dépôt des actions, au

conseil d'administration.

SECOURS MUTUELS
HELVETIA

Fondée en
1899

Conseil fédéral.

nce des personnes (deux sexes)
s'assurer en cas de maladie,
re 1923, nous accor-

ur la finance d'entrée.
es de 14 à 25 ans
a finance d'entrée.

rs mutuels Helvétia » est la
e en Suisse. Elle observe la
e et confessionnelle. Elle ga-
passage sur tout le territoire
à la portée de tous les bien-
suelle prélevée sur tous les
a mutualité, se dédouble pour
aine la maladie.

de maladie et d'acci-
s.
nage de 1 à 14 fr. au
se.

ir l'admission.
n en cas de maladie.
8,000 membres, rés-
s et 103 collectivités.
1922 : 2,142,766.08
fr. pour l'assurance
2,800,000 fr.

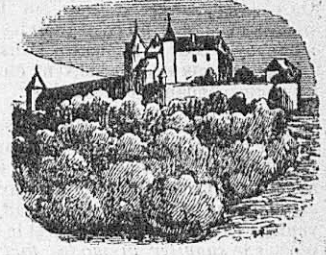
es sa fondation :
D, 267,788 francs 13).

des conditions avantageuses,
en voie de dissolution, du
riques ou d'administrations.
criptions, s'adresser à MM.
land Ed., Hôtel du Bœuf; Frie-
dler Y., Impasse des Rosiers,
d'ruc, Bulle.

Secours mutuels Helvétia :
la Section de Fribourg.



LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE BULLE-ROMONT : BULLE, arr. 8^h 12⁰⁷ (d. j. f. 15¹⁰) 15³⁰ 20¹⁷. BULLE, dép. 6.— 10⁰⁵ (10²⁵) 13²⁰ 17³⁵

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste
moyennant 20 cent. en plus.

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas S. A.
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

Questions agricoles

La P. S. M. nous écrit :
Il est assez étrange de constater que, malgré les temps de crise que nous traversons, on persiste dans maints cas à payer trop cher le terrain de campagne. On s'attendrait en effet à voir l'acheteur marquer une certaine retenue dans ses achats, étant donnée la situation plutôt défavorable où notre agriculture se trouve actuellement. Mais il semble au contraire qu'une véritable soif de terres se soit emparée de nos jeunes paysans. Ils veulent à tout prix posséder et vivre leur vie à l'abri de toute dépendance. Le Secrétaire des paysans s'est déjà vu, à plusieurs reprises, contraint de modérer ces transports, et de faire entendre la voix du bon sens. Les prix de guerre doivent assurément hypnotiser tels jeunes paysans qui n'ont pas encore abandonné l'espoir d'un retour à ces tarifs extraordinaires.

Il faut bien avouer que certains prix se sont quelque peu relevés depuis deux ans environ. C'est le cas par exemple pour le bétail, le lait et les produits laitiers. Mais il est constamment de nouveaux facteurs qui mettent un frein à ces hausses. Le marché mondial qui aujourd'hui autorise une élévation des prix peut fort bien, une autre fois, causer à nouveau la baisse. On ne saurait s'attendre à une augmentation bien soutenue des prix, car en tout pays on remarque une tendance générale à produire et à écouler le plus possible.

La production augmente et les tarifs, nécessairement, suivront une marche inverse. La situation actuelle du marché des céréales prouve à quel point la surproduction agit efficacement sur les prix. Aussi n'y a-t-il aucun sens à surenchériser dans le domaine des propriétés de campagne ; c'est là un phénomène économiquement malsain et qui ne peut que conduire à de fâcheuses débâcles.

Nous disposons également de régulateurs qui empêchent un prix de dépasser notablement ceux de l'étranger. Si le renchérissement de certains produits a occasionné une hausse de 2 pour cent du prix général de la vie, nous avons le secours des douanes et de l'ouverture des frontières pour maintenir un certain équilibre sur le marché indigène. On a pu dernièrement noter l'efficacité de cette méthode dans notre ravitaillement en viande et en grasse. Tout récemment encore la disette de certains animaux de boucherie et de certains produits se faisait sentir et parlant une hausse appropriée des prix : la frontière a été ouverte pour les taureaux de boucherie, les pores et les fromages. A son tour le monopole d'importation du beurre est tombé. Il est vrai que ces diverses mesures ne vont guère occasionner une baisse des prix chez nous ; néanmoins, ce sont là autant de dispositions qui entravent un plus ample renchérissement de nos produits.

La libre importation de bétail et de viande ne peut être décrétée actuellement, en considération des dangers d'épizootie. L'étranger, d'ailleurs, marque la même réserve à notre endroit quand la fièvre aphteuse atteint nos bestiaux. Il faudrait, dans l'intérêt de notre exportation, que la Confédération et les cantons prissent énergiquement en mains la lutte contre la fièvre aphteuse. Malheureusement on rencontre trop souvent l'opinion que toutes démarches et entreprises analogues sont vaines et qu'en

l'occurrence, le procédé le plus opportun consiste à laisser faire. Or, une chose demeure certaine : si la police sur les épizooties n'était pas intervenue, nous ne serions pas débarrassés du fléau dans la mesure où c'est actuellement le cas. Et si l'on avait lutté énergiquement contre la fièvre aphteuse dans le canton des Grisons, cette épizootie serait là aussi en voie de disparaître au lieu de réapparaître constamment.

Comme on l'a déjà annoncé, le prix du lait sera augmenté de 2 ct. par litre à l'entrée de l'hiver. Malgré ce renchérissement, le paysan qui s'occupe exclusivement d'économie laitière reste en plus mauvaise posture que l'agriculteur tirant également son profit de ses champs. La culture des céréales donnera en effet l'occupation la plus susceptible de profits, à côté de l'élevage du porc. Les garanties de prix assurent au paysan un rendement équitable et il y aurait lieu de revenir à cette culture partout où le terrain et le climat s'y prêtent.

Parti radical Suisse

Le comité directeur du parti radical de la Suisse s'est réuni le 17 octobre à Zurich, sous la présidence de M. le Dr. Meyer Conseiller national. On s'occupa tout d'abord de la question des zones et il fut décidé à l'unanimité que la résolution suivante serait transmise télégraphiquement au Conseil fédéral :

« La direction du parti radical de la Suisse considère le transfert unilatéral de la frontière douanière à la frontière du pays comme un acte de violence, contraire au droit des gens et approuve sans réserve l'attitude du Conseil fédéral pour la défense des droits de la Confédération suisse. »

Le Comité directeur procéda à l'élection de ses suppléants, en la personne de MM. Felber-Wädenswil, syndic, Dr. Weisfogel-Zurich, Dr. Hablützel-Wintertour, rédacteur, Schüppli Wetzikon, rédacteur, Höhn, Conseiller et Prof. Dr. Guggenbühl, Zurich. M. le Conseiller national Baumann-Oertli fut désigné comme réviseur des comptes.

Le Comité central tout entier se réunira à Berne le 5 décembre pour une séance d'une journée. Les principaux objets à l'ordre du jour sont : la révision de la loi sur les fabricques (continuation des débats) et la question de l'assimilation des étrangers (rapporteur M. le Dr. Wettstein, Conseiller des Etats). Le Comité directeur se réunira à Zurich le 15 novembre prochain.

Un peu de pitié pour les bêtes torturées

(Nous avons parlé des horreurs de la vivisection dans un précédent article. Aujourd'hui, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs cet article de la Tribune de Genève, qui relève les horribles tortures subies par les malheureux sujets des horreaux de laboratoire.)

Au point de vue étymologique, le mot vivisection vient de « vivus », qui veut dire vivant, et de « secare », couper, donc il signifie « couper dans le vif, dans l'animal vivant ». Mais la vivisection est pire que cela : les atrocités dont elle est la cause ou le prétexte s'étendent infiniment plus loin. Les laboratoires de physiologie, en général, ne sont que des chambres de torture ; les expériences, une abomination. En voici quelques exemples :

On enferme des tortues dans du plâtre et on les mure en les laissant mourir d'inani-

tion ; durée de l'agonie : deux mois. A des rats, des chats, des lapins, on dissèque les nerfs, on tranche la moelle épinière, on incise l'abdomen, on ouvre la cavité plurale, on ôte une partie des côtes, on écrase les pattes, les cuisses, l'épine dorsale, etc.

A un bull-terrier, les cuisses et les pattes furent écrasées, le ventre ouvert et les intestins manipulés ; finalement, une artère fut ouverte et l'animal saigné à mort. Durée : une heure 15 minutes.

A un fox-terrier brun de trois ans, pesant neuf kilos, on écrasa différentes parties, par écrasement prolongé, on en amputa, puis finalement amputation de la patte.

A un retriever de quinze kilos, on a ouvert et tenaillé différentes parties du corps, pendant une heure vingt minutes. A un bull-terrier de onze kilos, on a amputé et broyé des nerfs et des os.

A un chien, on mit à nu la partie du crâne que l'on se proposait de trépaner. La plaie dûment relevée, on perça un, deux, trois, jusqu'à cinq trous. Puis à l'aide de petites pompes ou seringues, la canule étant dirigée dans ces trous, on lança dans la substance grise du cerveau et sous une pression dont la force était variable, plusieurs jets d'eau qui déchirèrent et expulsèrent la majeure partie d'un des hémisphères. Un même genre d'expérience consiste à introduire, au lieu de la pompe ou seringue, une lige de fer rougi au feu que l'on enfonce dans le cerveau. (Vivisecteurs Golz et Bouillaud.)

A une chienne qui devait bientôt mettre bas, on fendit l'utérus de façon à voir les petits dans le sac amniotique. Puis on appliqua une ligature sur la trachée de la mère. Dans ces conditions, les petits, au bout de quelques minutes, firent des efforts respiratoires très violents. Le liquide amniotique sortit en jets de leur narines. (Expérimentateur, Eugène Dupuy.)

Von Lesser, en Allemagne, a fait une longue série d'expériences consistant à échauder des animaux à mort. Il plongea un chien pendant 30 secondes dans l'eau bouillante ; il en échauda un autre par quatre fois à différents intervalles.

Le Dr Brachet raconte : « A force de torturer un chien, je lui avais inspiré une telle horreur qu'il hurlait de fureur dès qu'il me voyait ; alors je lui crevai les yeux. Je pus alors m'approcher de lui sans qu'il manifestât la moindre aversion. Mais sitôt qu'il entendait ma voix, il entrait de nouveau en fureur. Je détruisis alors autant que possible l'oreille interne, et lorsque, à la suite de l'inflammation purulente qui se produisit, le chien fut devenu sourd, je pus me placer à ses côtés, lui parler à haute voix et même le caresser sans qu'il entrât en rage. »

Que dire de pareille infamie ? Et aucun contrôle ne permet de constater et de punir pareilles horreurs.

Pourtant le vivisecteur Voronoff a demandé l'autre jour, par la voie de l'Intransigeant, une stricte réglementation de la vivisection et une punition sévère pour celui qui opérerait sans anesthésique.

Le Dr Castex, de Paris, fixe un chien sur une table de vivisection et, dédaigneux de l'emploi de tout anesthésique, se met à côté de lui, armé d'un lourd cruchon en grès vide. Il dit ceci :

« J'ai appliqué de toutes mes forces une douzaine de coups violents sur les cuisses de l'animal, dont les cris aigus accusaient une vive douleur ; quant à une autre victime, je lui disloque les deux épaules non sans efforts ; l'animal paraît souffrir gran-

dement (Archives de médecine.)
Manaléine trouva intéressant de savoir combien de temps de jeunes chiens de 2 à 4 mois pouvaient résister à la privation artificielle du sommeil ; la constatation fut qu'au bout de 96 à 120 heures, ils étaient perdus sans retour.

Des brûlures sont produites sur la poitrine et le ventre de chiens en les épongeant avec de la térébenthine à laquelle on met le feu, ou bien en versant neuf fois de l'eau bouillante, l'une après l'autre, sur les mêmes parties. Les chiens peuvent survivre de quelques heures à cinq jours à cette opération. Ou bien on rase soigneusement le poil d'un mouton, d'un chien ou d'un cheval, puis on lui enduit le corps d'un épais vernis. L'animal ne survit que douze heures environ à cette opération qui annihile les fonctions respectives de la peau, et les tissus sont gorgés d'un sang noir.

Simplement pour voir ce qui se passerait, Danilewsky enferma la tête de jeunes chiens dans un casque en métal très exigü, ce qui empêcha le crâne de se développer. Après quatre mois de cette torture, les chiens succombèrent.

Voici le récit fait par Arthur Wescott de ce qu'il vit à l'Institut Pasteur : « Un petit chien était à une table, mutilé et saignant, il avait toute sa reconnaissance et poussait des cris de douleur et des soupirs et de temps en temps de longs cris sourds et prolongés. On lui avait enlevé l'estomac à 11 h. du matin et il était 2 h. 30. Or le but de l'expérience était de voir combien de temps le chien pourrait survivre à la perte de son estomac. Il est resté ainsi des heures sans que nul ne se souciait de lui. A 4 h. la pauvre bête vivait encore ; elle mourut pendant la nuit ; on ne s'inquiéta pas même de savoir à quelle heure. L'expérience sera renouvelée jusqu'à ce que le chirurgien ait la chance de trouver un animal qui pousse son dernier soupir à une heure plus convenable pour lui ! »

De la vivisection animale à la vivisection humaine, il n'y a qu'un pas à franchir, pas qui est fait pour ainsi dire inconsciemment car la vivisection pratiquée par des hommes sans cœur et sans scrupules est démoralisatrice ; elle change complètement la notion des valeurs. Personne ne peut être impunément cruel envers une créature vivante sans se faire à lui-même le plus grand tort : la cruauté tue la sensibilité morale. Ce qui est moralement mal ne peut être scientifiquement bien, car même pour les incroyants il y a dans la vie un code de morale qu'il faut suivre sous peine de devenir rapidement un être sans cœur ni conscience. Tout ce qui vient d'être exposé le prouve clairement.

R. FAVRE.

N. B. — Une Société antivivisectionniste est en formation ; les personnes désirant avoir des renseignements à ce sujet pourront s'adresser à l'auteur de ces lignes (Place Claparède, 4, à Genève).

NOUVELLES SUISSES

Paralysie infantile. — On nous mande de Berne que, durant la semaine qui a précédé le 13 octobre, trois nouveaux cas de paralysie spinale infantile ont été constatés, tous à Bösingen. La semaine précédente en avait enregistré deux, l'un à Burgdorf et l'autre à Oberhofen.

Dans les cercles scientifiques, on dit que chaque année des cas semblables ont été constatés et plus particulièrement dans les mois d'été et d'automne que durant l'hiver.

On n'est pas encore au clair sur la façon dont la maladie se propage et sur les moyens à employer pour la combattre. Dans tous les cas, les enfants atteints doivent être isolés au moins pendant trois semaines.

Les zones. — La note du Conseil fédéral sur la question des zones est appréciée dans toute la presse pour sa haute tenue et sa fermeté. Quelques organes regrettent, il est vrai, que le Conseil fédéral n'ait pas davantage haussé le ton. Mais c'est le cas de répéter la *suaviter in modo, fortiter in re*. Si le ton de la note est parfaitement mesuré, le Conseil fédéral n'y marque pas moins nettement que l'acte unilatéral du gouvernement français a mis fin aux conversations diplomatiques : « C'est, dit-il, au nom de cette amitié (l'amitié franco-suisse), qu'il doit lui demander (au gouvernement français) de comprendre qu'il ne saurait accepter de poursuivre la négociation dans des conditions d'inégalité juridique et d'infériorité politique ». C'est la phrase capitale de la note qui, au surplus, expose avec des dates à l'appui que le gouvernement français s'est plaint des lenteurs du Conseil fédéral au moment même où il savait que la réponse suisse était imminente. L'excellente impression produite par la note dans tous les milieux ne peut que fortifier la confiance que le peuple fait au Conseil fédéral et dont plusieurs importantes manifestations lui ont fourni la preuve.

Une réponse pour ces prochains jours.

L'entretien entre MM. Dunant et Poincaré, au sujet de la question des zones, semble n'avoir pas, en fait, montré de résultats positifs. On n'attend que pour ces prochains jours la réponse du ministre français des affaires étrangères.

Les radicaux suisses à Sempach. — La fête commémorative du 75^{me} anniversaire de la constitution fédérale devant l'église de Sempach a revêtu un caractère grandiose et imposant. Près de 5000 radicaux suisses, pour la plus grande partie lucernois, y ont assisté. En outre un grand nombre de personnalités et de chefs du parti radical y assistaient. On remarquait M. Häberlin, conseiller fédéral. M. A. Meyer, conseiller national de Zurich, salua les participants au nom de la direction du parti. M. Bersier, conseiller national, de Lausanne, au nom des Romands, parla plus particulièrement de l'union du pays, qui a créé notre situation actuelle. M. A. Moser, président du parti cantonal lucernois, prit la parole en dernier. Une résolution a été adoptée à l'unanimité dans laquelle les assistants se déclarent solidaires avec les démarches entreprises par le Conseil fédéral dans l'affaire des zones.

Le prochain tir fédéral. — Le comité d'organisation du Tir fédéral de 1924 à Aarau a fixé les dates de la fête qui aura lieu du 19 juillet au 4 août, ou éventuellement jusqu'au 7 août. La remise du drapeau et l'inauguration du monument auront lieu le 19 juillet. Jour de fête officiel : le 24 ; journée des Suisses à l'étranger : 1^{er} août ; match intercantonal au fusil à 300 m. et au pistolet à 50 m. : le 4 août ; distribution des prix : le 5 août.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

L'Etrangère

PAR L.-G. MOBERLY.

Adapté de l'Anglais par E.-Pierre LUGUET.

— J'étais si pauvre, si misérable... ce fut une telle tentation... j'ai pris son nom !
Elle parlait avec incohérence, puis tout à coup elle étendit les mains vers lui en levant les yeux vers son visage sévère.
— Il n'y a pas de pardon possible, cria-t-elle, je le sais ; je ne demande pas de pardon, mais... j'étais si seule, je fus si tentée !
Son visage livide, ses yeux si pleins d'épouvante et de remords touchèrent le cœur de Reginald ; il la regarda moins sévèrement, mais sa stupéfaction parut augmenter.
— Je ne comprends pas, dit-il, où est ma femme ? Pourquoi vous travestissez-vous de son nom ?
— Je ne sais comment vous dire, murmura Alison.
Une grande pitié pour lui prenait la place de toutes les autres sensations.
— Elle... croyait que vous étiez mort ; on lui avait dit que vous aviez été tué pendant l'expédition. Elle revint en Angleterre.
— Je sais... je sais ! s'écria-t-elle avec impatience. Quand j'ai pu m'échapper, quand revenu à la côte, j'appris que ma femme

Plus de 700 sections se sont annoncées pour le concours, alors que 670 sections ont participé au tir fédéral de Berne en 1910.

Commémoration. — Le Conseil fédéral a décidé de faire arborer le 6 novembre prochain le drapeau fédéral sur le palais du Parlement en commémoration de la première réunion des Chambres fédérales issues de la Constitution de 1848. Cette première séance solennelle de l'Assemblée fédérale avait eu lieu le lundi 6 novembre 1848 et avait été ouverte par les doyens d'âge de chacun des deux conseils, soit l'ancien landamann Siedler de Zoug, pour le Conseil national, et le juge cantonal Page, de Fribourg, au Conseil des Etats. Le premier Conseil national comptait 111 membres. Zurich avait 12 députés, Berne 20, Vaud 9, Valais 4, Neuchâtel 3, et Genève 3. La population totale de la Confédération était alors de 2.190.258 habitants.

Dons. — Durant les II^{me} et III^{me} trimestres de l'année, le Département des finances a reçu les sommes suivantes : Fr. 23.970.20 pour le Fonds Winkelried, Fr. 500 pour le Fonds Châtelain, Fr. 2000 pour le fonds G. Lunge, Fr. 1000 pour une assurance à venir de la vieillesse, des veuves et des orphelins et Fr. 10.238.90 pour le Fonds national.

Pas de nouvel emprunt. — On a fait dernièrement mention d'un emprunt en dollars envisagé pour la couverture des besoins financiers de la Confédération. Il était également question de convoquer une Conférence qui aurait eu à éclaircir les conditions dans lesquelles cet emprunt aurait dû se faire. D'après nos informations, la dite conférence n'aura pas lieu. Lors de la première entrevue qu'ont eue les instances compétentes, on était déjà arrivé à la conclusion que pour le moment il n'était pas indiqué de contracter un emprunt à l'étranger.

Schwytz. — Le drame de la ménagerie. — Nous avons annoncé d'après, un confrère zuricois, la mort de l'écurier Gasser qu'un lion avait blessé à la ménagerie Karoly, à Brunnen. La nouvelle était fautive ; l'état de l'écurier n'a pas empiré et va même s'améliorant d'une façon réjouissante.

Zurich. — Voleurs de foire. — La police a arrêté sur le marché au bétail de Winterthour deux prétendus négociants polonais qui s'étaient fait remarquer par leur attitude louche. Leurs passeports indiquaient qu'ils étaient venus en Suisse en convalescence. La police a pu établir que ce sont deux pickpockets qui avaient déjà commis un vol de 3500 fr. mercredi, à la foire au bétail d'Aarau. Ils étaient en possession de 8000 fr. Ils sont fortement soupçonnés d'avoir commis, au début de la semaine dernière, un vol de 6000 fr. au préjudice d'un paysan à la foire de Schwytz.

Vaud. — L'affaire de Champagne. — Il a été procédé vendredi à l'arrestation d'un soldat du bataillon 19, nommé S., du Locle, qu'on suppose être l'auteur de l'acte odieux de Champagne, et d'un autre soldat du même bataillon.

Les deux personnages avaient été convoqués vendredi à Neuchâtel, pour passer une nouvelle visite médicale et subir un interrogatoire. La victime et les parents de celle-ci étaient présents. Ce sont les enfants, soit un frère et une sœur, âgés de 10 et 8 ans, ainsi que la victime elle-même, qui ont déclaré reconnaître le soldat. S. nie énergiquement être l'auteur de l'acte qu'on lui reproche. Néanmoins il a été incarcéré à la Conciergerie de Neuchâtel.

Le prisonnier se suicide.
Samedi matin, à 11 h. 1/2, S. a été de nouveau interrogé, mais il a dit n'avoir rien à ajouter à ses précédentes déclarations. Il fut remis en cellule dans la prison de Neuchâtel.

A midi et demie, le géolier qui lui apportait son repas trouva S. pendu. La mort avait déjà fait son œuvre. Le prisonnier s'est servi d'une cordelette, et l'on pense qu'il l'aura enroulée autour de son corps, car il avait été fouillé à son entrée en prison.

— **Eventré par le timon d'un char.** — A Lausanne, un Fribourgeois, M. Dévaud-Favre, agriculteur, rentrant dans sa grange un char de regain, a été eventré par le timon du char. Il est mort au bout de vingt-quatre heures. Il était âgé de 31 ans.

Berne. — L'incendie de la librairie Francke. — Le *Bund* apprend au sujet de l'incendie de mercredi passé à la Kônizstrasse que près de 300.000 volumes et de grandes provisions d'anciennes et nouvelles cartes suisses ont été brûlées. On déplore aussi la perte de presque tout le stock de Friedlis (berndutsch), les œuvres de Rudolph von Tavel, Joh. Jegerlehner, Dr O. V. Greyerz, Simon Gfeller et d'autres auteurs suisses.

L'incendia est attribué à la malveillance. Une arrestation a été opérée.

Argovie. — Incendie criminel. — Le feu a entièrement détruit vendredi soir la maison d'habitation, la grange et l'écurie du camionneur et agriculteur Jacob Schör, à Kœlliken.

M. Paul Matter, beau-frère de M. Schör, fortement soupçonné d'avoir mis le feu à la maison, a été arrêté. Matter a, en effet, été vu alors qu'il tentait de pénétrer dans la maison par éfraction.

Vaud. — Chateau d'Oex. — Les journaux du Pays d'Enhaut annoncent le décès d'un homme bien connu dans tout le haut pays et le Gessenay, M. Rodolphe Wehren, rédacteur de l'*Anzeiger*, mort subitement à l'âge de 78 ans. Il était le père de l'aéronaute Wehren, tombé victime de l'accident du « Genève ».

— **Un coup de corne dans l'œil.** — A Bière, une petite fille de quatre ans et demi a reçu, d'une vache revenant du pâturage, un coup de corne dans l'œil gauche. A l'Asile des aveugles de Lausanne, l'ablation de l'œil a été jugée nécessaire.

maine suisse » pourront rester ouvertes les dimanches 21, 28 octobre et 4 novembre, de même que le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint. Par contre, la vente demeure formellement interdite. Cette faveur est exclusivement réservée aux participants.

Le comité cantonal a arrêté toutes les dispositions relatives à l'organisation de cette manifestation. Les associations suivantes ont été respectivement chargées de l'organisation dans les districts :

Sarine : Association fribourgeoise du Commerce de détail (secrétariat : rue de Romont, 17, Fribourg) ; *Broye* : Société des commerçants du district de la Broye (M. A. Villerot, président, Estavayer) ; *Glâne* : Société des négociants et industriels de la ville de Romont et environs (M. Jos. Steinauer, président, Romont) ; *Gruyère* : Association des commerçants gruyériens (M. Léon Blanc, président, Bulle) ; *Vevveyse* : M. Nestor Rohrbasser, négociant, à Châtel-Saint-Denis ; *Singine* : M. Alphonse Roggo, professeur, Tavel. L'organisation dans le district du Lac a été confiée à la Société des arts et métiers.

Les adhésions sont encore reçues par les organisations de district ; celles-ci possèdent un stock d'affiches à disposition des intéressés. Comme modifications apportées à la pratique en usage ces dernières années, les petits commerces ne disposant que d'une devanture restreinte sont autorisés à ne consacrer à l'étalage de marchandises suisses qu'une partie de leur vitrine, à condition que l'affiche soit visiblement et nettement séparée du reste de la devanture occupée par des articles d'origine étrangère.

Grand Conseil. — D'après la Constitution, le Grand Conseil fribourgeois entrera en session le mardi 13 novembre, à 9 h. du matin. Nos députés s'occuperont de l'étude du budget pour 1924 et des tractanda ordinaires de la session d'automne. Il n'y aura pas de questions importantes discutées.

Conseil d'Etat. — *Séance du 19 octobre.* — Le Conseil décide de soumettre au Grand Conseil un projet de loi avançant à la 15^{me} année l'âge de l'émancipation scolaire.

Il rend un arrêté modifiant les dispositions prévues pour la répression des absences aux cours professionnels.

Il sanctionne, à la demande de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, un tarif révisé pour les soins médicaux donnés aux personnes assurées obligatoirement par la dite Caisse nationale.

Le procès de la Commerciale. — Les débats du procès intenté aux inculpés dans l'affaire de la Banque commerciale de Fribourg commenceront à la fin novembre ou au début de décembre.

Chute mortelle. — Dimanche soir, vers 6 heures, un nommé Nicolas Rotzetter, sans domicile fixe, est tombé de l'ancienne route de la Lenda sur la route en construction, soit d'une hauteur de 15 mètres. Il a reçu le sacrement d'extrême onction et a succombé peu après. Il s'était appuyé à la barrière provisoire et, s'étant probablement assoupi, il a basculé.

— Calmez-vous, lui dit-il en voyant les sanglots la secouer de nouveau. Calmez-vous !... ce fut... la mauvaise pensée d'un moment... d'un seul moment. Pour l'amour de Dieu, ne pleurez pas comme cela !... Assez... assez !...
Il parlait aussi tendrement qu'il l'eût fait à un enfant malheureux, et sa main se posa sur l'épaule de l'explorée avec une douceur qui la calma.

— J'ai traversé tant de choses aujourd'hui ! dit-elle, pleurant toujours irrésistiblement. D'abord ma conscience qui me poussait toujours à dire la vérité ; et puis... Harold... et... tout ce qui s'est passé dans ce chemin... ah !... je ne peux y penser !
Elle frissonna et son visage prit une telle teinte cendrée que Reginald, instinctivement, mit son bras autour d'elle dans la crainte de la voir s'évanouir.

CANTON DE FRIBOURG
Semaine suisse
Le comité cantonal de la Semaine suisse rappelle aux commerçants que, ensuite d'entente avec la Direction de la police cantonale, les vitrines portant l'affiche « Se-

ce que j'ai pu pour la soulager... Je ne l'ai pas tuée ! Vous ne regardez comme si vous étiez sûr que je l'ai tuée, quand je n'aurais pas touché un cheveu de sa tête... elle était si jolie et si douce !
La phrase finit dans un long sanglot arraché par les émotions multiples de cette épouvantable journée et, Alison, le visage dans ses mains, secouée par la douleur, pleura désespérément.
Reginald, lui aussi, déchiré par des émotions contradictoires, resta silencieux, la surveillant, un peu adouci par la vue de ce désespoir accablant, les lignes sévères de son visage détendues par ce véhément plaidoyer d'innocence.

La nouvelle de la mort de sa femme lui avait porté un coup si inattendu que ses sens affolés se refusaient à admettre la vérité et une vague pitié pour la femme sanglotante écroulée devant lui le poussa à dire enfin :
— Ne pleurez pas comme cela... Pourquoi pleurez-vous ?
Elle leva la tête et le regarda. Malgré le nuage de tristesse qui pesait sur son cerveau, le jeune homme se rendit compte de la douceur de ces yeux remplis de larmes, de la pureté et de la beauté de ces traits bouleversés.

— Mon cœur se brise, dit elle, je sais que je suis punie comme je le mérite... mais je ne l'ai pas tuée. Je n'ai jamais voulu lui faire de mal... non... pas un seul instant. Ai-je donc l'air d'un assassin ? cria-t-elle sauvagement.

— Ne prononcez pas son nom ! s'écria-t-elle avec agitation, je le hais !... je... voudrais qu'il fût mort !
— Calmez-vous ! répéta Reginald, étonné de l'exhaltation soudaine qui avait arrêté les sanglots et envoyé un flot de sang aux joues livides de la jeune fille. Calmez-vous.
— Je n'aurais pu en supporter davantage... reprit Alison avec une immense lassitude. Je suis à bout. Tout d'abord l'agonie du remords pendant toute cette quinzaine... puis... puis l'horreur de ce chemin ! Elle frissonna encore.

(A suivre).

A vendre
3000 pieds de
FOIN et REGAIN
à distraire, ainsi que, faute d'em-
ploi un **FOURNEAU** en bon état.
S'adr. à **Publicitas, Bulle,**
sous P 3008 B.

Afin d'obtenir le
maximum de vos
CHEVAUX
destinés à l'abatage, ou de
ceux que l'on doit abattre d'urgen-
ce, adressez-vous directement, c'est à
dire sans passer par des intermé-
diaires, à la
BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
la plus importante.
Louve, 7, **Lausanne.**
H. Verrey. — Auto-camion.
Tél. boucherie 92 59. Appart. 92.60

ON DEMANDE
UNE PERSONNE d'un certain
âge pour 2 à 3 jours régulièrement
chaque semaine.
S'adresser sous P. 2961 B. à
Publicitas, Bulle. 2241

IMPRIMERIE DE „LA GRUYÈRE“
Rue de la Sionge, 582
BULLE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES

* POUR LES COMMUNES *
* L'ADMINISTRATION *
* LE COMMERCE *
* L'INDUSTRIE *
* LES SOCIÉTÉS *
* LES PARTICULIERS *

TÉLÉPHONE 150

Boulangerie à louer
On offre à louer, par voie de
soumission, en bloc ou séparément,
une **boulangerie avec ma-
gasin d'épicerie, merce-
rie, quincaillerie** (d'ancienne
renommée) et dépendances, jar-
din, située dans un village popu-
laire de la Gruyère, entre deux
gares. **Eventuellement on
vendrait.**
Entrée en jouissance au 1^{er}
janvier.
Les soumissions seront
reçues jusqu'au 15 novem-
bre.
S'adresser à **Publicitas S. A.**
Bulle, sous P. 2932 B. 2203



Fabrique de draps de Moudon
MEYER FRÈRES & Cie
Travail à façon de la laine du pays
Fabrication de drap pure laine uni, sergé, façonné, peigné, cheviot. —
Fabrication de mi-laine forte et mi drap pour hommes. — Fabrication de
mi-laine croisée et de cheviot pure laine pour robes. — Fabrication de
couvertures de lits. — Fabrication de couvertures pour chevaux. —
Filature de laine.
Nouveaux prix
Demandez les nouveaux échantillons pour le travail de la laine du
pays. — La maison n'accepte ni chiffons, ni déchets de laine, ces ma-
tières n'entrant pas dans la fabrication de ses étoffes. 2005
Dépôt à Bulle chez **M. TOBIE BEC, négociant.**

Vente d'immeubles.
Les soussignés vendront en mises publiques le **mer-
credi 24 oct.**, à l'Hôtel de la Gare à **Villars-
sous-Mont**, les immeubles ci-après désignés, qu'ils pos-
sèdent rière le territoire de cette commune, soit : **le Plan-
champ, les Tercets, le Praz, le Praz de
Vaux, la Condémine**, et, rière la commune d'Eaney,
l'art. **le Commun au Doyen.**
Les mises auront lieu **dès 1 1/2 h. après midi.**
Les conditions seront lues avant la mise. 2269
L'Hoirie Ol. Geinoz.

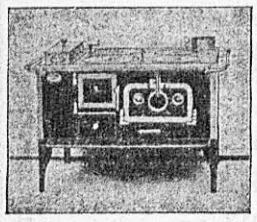
Circulation interdite.
Des réparations majeures devant être faites sur la
route **PONT DU JAYROZ-la VALSAINTE** au lieu dit : **LE
PONT CONRAD**, le Conseil communal de Cerniat interdit,
dès ce jour et jusqu'à nouvel avis, aux **camions** et aux
automobiles, la circulation sur le tronçon en répa-
ration.
Cerniat, le 18 octobre 1923. Le Conseil communal.

- MODES -

J'ai toujours en magasin un beau choix de
Chapeaux garnis
en panne, mélines, velours et paille,
provenant des premières maisons de mode de Genève et de Zurich.
Chapeaux de deuil et voiles
transformations et réparations à des prix très bas.
Se recommande : **Lucie DEILLON, rue de la Sionge, BULLE**

COURS DE COUPE ET DE COUTURE
Mlle FUCHS, ancienne élève de l'Académie de coupe
à Paris, donnera à partir du 5 novembre à l'Hôtel du Cheval-
Blanc, à Bulle, de nouveau un **cours de coupe et confection**
pour robes et manteaux pour dames et enfants, vête-
ments de garçons et lingerie, etc. Cours du matin, de l'après-
midi et du soir, 3 fois par semaine pendant un mois.
Pour s'inscrire s'adresser **jeudi de 10 h. à 9 h. du soir** chez
Mlle FUCHS, au Cheval-Blanc.

Atelier de serrurerie en tous genres, fumisterie
Eug. SCHINDLER
Rue de Vevey **BULLE**
— TÉLÉPHONE 148 —



Grand choix de **potagers**
en fer forgé, construction extra
solide, fonctionnement parfait
Potagers avec dispositif
permettant de brûler la sciure.
Brevet N° 101. 779
Fourneaux en tôle, gar-
nis molasse, de toutes dimen-
sions.
Fourneaux portatifs en
catalles de 4, 3, 2 range.
— Prix modérés —

La lessive
Terplex
remplace le soleil!

2 bons bouts populaires!

WEBER ROSA
CIGARES
TABACS SUPÉRIEURS

Rio Grande
CIGARES
TABACS SUPÉRIEURS

WEBER FILS S.-A.
MENZIKEN (SUISSE)

NOS
Chapeaux

de formes si élégan-
tes, en nuances fines
variées, défilent toute
concurrence,
aux prix de

4.90
6.90 9.75 12.50
18.50 etc.

Chapeaux Peluche
véritable „Hüchel“ de Vienne
27.50 22.50 19.75

GRAND CHOIX EN

Casquettes pour Messieurs 1.95
et Garçons, dep. 2.25
Casquettes tissu anglais depuis 3.90

Le magasin le mieux assorti de la contrée
en **CHAPEAUX** et **CASQUETTES**

Au Louvre, Bulle

VACHER
sérieux et capable
est demandé
pour la France. Entrée de suite.
S'adr. à **Promonot Camille,**
La Loge, **Vermenton (Yonne).**

ON DEMANDE
jeune fille
robuste et active, connaissant les
travaux du ménage pour famille
sans enfants. Références exigées.
S'adresser **Mme Marchini,**
Bulle.

A LOUER
à personnes tranquilles
petit logement
de 2 chambres et cuisine.
S'adr. à **Publicitas, Bulle,**
sous P 3027 B

Abonnez-vous
à „LA GRUYÈRE“

Emplois vacants
toutes professions, hommes et
femmes, pour l'hiver ou l'année
entière. 2245
S'adresser **L. ROMANENS,**
6, place de la Préfecture, **Troyes**
(France).

Préparation de bois
Les soussignés mettent en sou-
mission la préparation d'environ
200 m³ de bois de sapin
dans la forêt de la **Char-
roudaz-Dessous**, rière l'Évy
de Neirivue.
Pour prendre connaissance des
conditions et déposer les soumis-
sions, s'adresser aux **Demoiselles Geinoz à Neirivue jus-
qu'au 27 oct.**
L'Hoirie Ol. Geinoz.

A LOUER
un petit logement
d'une chambre, cuisine et man-
sarde, chez **François KOLLY,**
Bulle.

Persil

donne au linge une blancheur éclatante,
remplace le blanchis-
sage au pré!

Mises de bois.
Samedi 27 octobre prochain, la
commune de **VUADENS** exposera en vente par
voie de mises publiques environ **200 m³**
billons, 180 stères et 5000 fagots
nœuds et éclaircies.
Rendez-vous des miseurs à **9 1/2 heures**
à la **cabane des Joux-Derrey.**
Vuadens, le 18 octobre 1923.
Par ordre : **Le Secrétaire.**

POUR LA TOUSSAINT
Enorme choix de **Chrysanthèmes**
en pots, blancs et autres teintes.
PLANTES à 2, 3, 4 et 5 fr.
Envois contre remboursement par retour du courrier.
GROT Frères, Horticulteurs, VEVEY
Téléphone 76. — Maison fondée en 1790.

La bonne renommée

266

3477

du **SOULIER HIRT**
provient de l'emploi
de matériel de toute
1^{re} qualité pour son
exécution, du travail
soigné, de la solidité
et de la facilité à por-
ter celui-ci.

Les articles d'après
vignettes sont expé-
diés franco contre
remboursement.

266. **Souliers de**
dîmanche pour
dames
cuir box, élégant
Nos. 36-42 frs. 20. —

3477. **Souliers de**
dîmanche pour
messieurs
cuir box, élégant
Nos. 40-48 frs. 24. 50

Réparations promptes et bon marché
Demandez catalogue illustré gratuit

Rod. Hirt fils, Lenzbourg

Le „NERVOSAN“
est
une source de santé

pour tous ceux qui se sentent faibles et éprouvés. Ce remède
est spécialement préparé pour augmenter les principes vitaux
du sang, fortifier en général l'organisme, diminuer la trop
grande sensibilité des nerfs et les ramener à un état normal.
Toute personne faisant un usage régulier du **NERVOSAN**
constatera, après une cure relativement courte, un bien-être
et une aptitude au travail complètement renouvelée.

Lors des achats, exigez spécialement la marque **NERVO-
SAN** et se méfier des contrefaçons. P 2200 G1.
Prix : Fr. 3.50 et Fr. 5.-. Se trouve dans toutes les pharmacies.